

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-709 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-533 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 8 août 2023, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2023-709 modifiant le règlement lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement numéro 2023-709 vise à modifier le règlement lotissement afin :

- D'apporter des corrections techniques survenues à la suite de l'entrée en vigueur des règlements numéros 2022-615-1 et 2022-615-2 portant sur la modification des articles de renvoi pour les dimensions et superficies des lots dans les zones P-1, REC-9, RV-1, RV-2 et RV-12 ainsi que le remplacement de mots pour améliorer la compréhension de certains articles.

Ce règlement a fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska le 18 septembre 2023 et est entré en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Fait à Shefford, le 20 septembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix